

RENOVATION ENERGETIQUE EN COPROPRIETE : COMPRENDRE L'INGENIERIE FINANCIERE DES PROJETS

NOUVEAUTÉ

Objectifs



- Connaître les étapes d'une rénovation énergétique
- Identifier les dispositifs de financements et les articuler dans un plan de financement
- Savoir mobiliser les financements

Prérequis

cf. recommandations

Durée

1 jour – 7 heures

Tarifs

1090€ HT *

Lieux

Paris et à distance

Programme

Comprendre le cadre réglementaire d'un projet de rénovation en copropriété

- Rappel de la réglementation en vigueur : DPE collectif, Diagnostic Technique Global, Plan Pluriannuel de Travaux, fonds travaux
- Rappels sur la gouvernance d'une copropriété : Syndic, Syndicat des Copropriétaires, Conseil Syndical, Assemblée Générale

Déterminer les étapes de la rénovation énergétique en copropriété

- Diagnostic et préparation du projet
- Consultation des entreprises
- L'Assemblée Générale
- Travaux et déroulement du chantier
- Après les travaux

Maîtriser les aides à la rénovation énergétique en copropriété : conditions d'éligibilité et articulation des dispositifs

- Connaître et comprendre les mécanismes de financements des travaux de rénovation énergétique
- Distinguer les mécanismes d'aides et les prêts bancaires
- Mobiliser les financements pour des projets simples

Elaborer un plan de financement

- Définition : qu'est-ce qu'un plan de financement ?
- Comment l'utiliser pour échanger avec les copropriétaires tout au long du projet ?



Mise en pratique : Sur la base de données réelles d'un projet, définir un plan de financement, l'utiliser pour échanger avec les copropriétaires, établir un plan d'actions pour mobiliser les financements

Dates

13/01/2026 -

17/03/2026 - Paris

03/06/2026 - Paris

17/09/2026 -

A qui s'adresse cette formation

AMO ; Syndics de copropriétés ;
Bureaux d'études ;
Architectes-urbanistes ;
Economistes de la construction ;
Conseiller énergie et énergétique

Recommandations

Pour bénéficier pleinement de la formation, il est recommandé de connaître le fonctionnement d'une copropriété.

Les +

Une mise en pratique sur la base d'un projet réel.

* Abonnés au portail Cadre de Ville, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.
Contactez-nous :
formations@bcompetences.com